

**Mémoire sur la proposition
de conservation des boisés en zone urbaine
de la Ville**

Présenté à

Monsieur le maire Michel Fecteau,

aux élus du Conseil municipal,

à Monsieur Luc Castonguay et Madame Francine Van Winden

du département d'urbanisme,

à la direction générale

de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

par

Marie Tremblay

Appréciation du processus de consultation

Je félicite la ville d'avoir opté pour un processus de consultation pour connaître l'avis de la population quant à la conservation des boisés. Il s'agit d'un bon exercice de concertation et celui-ci est cohérent avec votre mandat : servir la population.

J'ai apprécié le processus dans son ensemble, plus particulièrement la multiplication des tribunes permettant aux citoyens de s'exprimer.

J'ai été agréablement surprise d'apprendre que vous avez rencontré des avocats spécialisés en droit de l'environnement. Toutefois, je demeure étonnée qu'ils aient conclu en faveur de l'acquisition de terrains, comme moyen de conservation.

En contrepartie, j'ai parfois eu le sentiment que le processus de consultation était improvisé au fur et à mesure et ce principalement en ce qui concerne le dépôt de mémoires, disposition qui ne faisait pas partie du plan initial. De plus, je déplore que le dépôt des mémoires ne soit pas fait devant le grand public. Heureusement, ils seront publiés en ligne au terme de leur présentation.

Autre élément qui me semble improvisé est la proposition de 3.4 km² de reboisement. J'aimerais bien connaître les intentions de la ville à cet égard car il n'y a aucune précision concernant cette volonté dans les documents accessibles à ce jour. Quels terrains accueilleront ce reboisement? Quelles essences seront plantées? Privilégierons-nous des arbres indigènes? À partir de quand, à raison de combien par an? Cessons plusieurs éléments à déterminer : les choix en découlant n'ont évidemment pas tous la même valeur écologique.

J'ai aussi l'impression que l'objectif est d'évincer le plus rapidement possible la question de la protection des boisés. Je crois que dans l'intérêt de la communauté johannaise, il aurait été pertinent d'élargir la question sur les milieux naturels et de combiner la réflexion au plan stratégique de développement durable : vision 360°.

Le cadre de réflexion est trop limitatif. La question environnementale n'est pas qu'une affaire d'arbres. La proposition porte sur les boisés, toutefois les espaces en friche et les milieux humides sont tout autant essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes.

Au cours du processus, il y a eu beaucoup d'emphase mis sur l'aspect financier de l'acquisition des boisés, de leur conservation ainsi que de leur mise en valeur. On ne parle jamais du piège de la taxe, on ne mentionne pas non plus quels sont les objectifs de la ville quant à sa croissance. Le développement immobilier, particulièrement l'étalement urbain coûtent chers en infrastructures, aqueducs, routes et en services, cueillette des déchets, déneigement, etc.

Ceci étant dit, les propositions de conservation semblent avoir le même découpage que les projets qui étaient proposés avant que le moratoire soit adopté. Ce qui porte à croire que les projets qui étaient dans le collimateur avant que soit voté le moratoire n'ont probablement

pas été reconsidérés. Je fais entre autre référence aux divers projets de développement prévus autour du complexe sportif du boisé des Colibris.

Enjeux de conservation des milieux naturels

Plutôt que de parler spécifiquement de la conservation des boisés en zone blanche, il aurait été souhaitable de se questionner sur l'ensemble des milieux naturels sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Plusieurs maux modernes de nos villes sont dus au développement fonctionnaliste, principe qui suggère d'aménager en séparant les différentes fonctions soit l'habitation, le commerce et l'industrie. Il faut savoir que ce principe a été rendu possible grâce à la démocratisation de la voiture. De ce mode de développement, il faut renverser la tendance en faveur de pratiques intégrées. C'est ce que devrait permettre le plan stratégique de développement durable : visions 360. On doit davantage favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs ainsi que la mixité résidentielle et commerciale, ce qui induit une baisse de la dépendance à l'automobile, donc une diminution de nos besoins en matière d'infrastructures. En se libérant de tout ce bitume, on favorise la perméabilité des sols à l'eau, on favorise le verdissement et on récupère des sites idéal pour du reboisement.

À ce sujet, je trouve insuffisant la proposition de 3,4 km² de reboisement. En aucun cas, les chiffres s'équivalent. La ville a depuis l'adoption de sa politique environnementale, en 2008, une dette pour les nombreuses coupes auxquelles elle a procédé et au surplus, elle s'apprête à en ajouter au compteur. Nous sommes donc loin de respecter le principe de zéro perte nette, tant au point de vue de la quantité mais également au niveau de la qualité, puisqu'un jeune arbre n'offre pas les mêmes bienfaits qu'un arbre mature.

Nature trop humanisée, façonnée

L'inventaire des boisés a été recensé sous forme de fiches techniques comportant un prix d'acquisition, d'aménagement, de mise en valeur, de gestion et d'entretien. Je ne comprends pas pourquoi il faut autant justifier l'utilisation de ces espaces naturels. Pourquoi est-ce qu'il faut à tout prix en faire des parcs et des espaces accessibles. Laissons la nature tranquille, cessons de l'aménager et de chercher à rentabiliser chaque centimètre carré. Comprenons qu'elle contribue déjà à la qualité de vie des citoyens sans qu'on aille la perturber.

Je suis en faveur qu'on aménage certains boisés, mais choisissons lesquels et laissons la nature s'auto-réguler au sein des autres.

Ce qui m'amène à parler du projet de création d'un parc nature à rayonnement régional. L'intention est louable, certes, mais elle est aussi prétentieuse. Encore une fois, je crois que le projet est réfléchi en fonction de l'activité humaine et avec l'intention de capitaliser sur la ressource que représente le boisé. En effet, faire un parc nature, dont la nature se trouve de part et d'autre de l'autoroute, répond à un intérêt centré sur la fonctionnalité et non sur la

préoccupation environnementale. Les milieux naturels ont besoin d'être connectés les uns aux autres et ce tant pour la faune que pour la flore.

Combien ça coûte et ce que ça vaut réellement

Je comprends que le fardeau financier des contribuables est déjà très lourd à porter pour la majorité d'entre eux. Je comprends également que la gestion d'une ville passe par des choix et qu'ils ont tous une incidence économique. Toutefois, il peut coûter très cher à court, moyen et long terme de négliger la contribution des milieux naturels au sein des villes, que ce soit en termes de santé, de choix résidentiels, de diminution des îlots de chaleur, de purification de l'air, etc.

Autre irritant qui subsiste dans le discours depuis le début de la consultation, est celui qui motive toutes ces acquisitions. Je comprends que c'est le moyen le plus évident pour assurer la perpétuité de la conservation des boisés. Cependant, je me répète car je sens que c'est un élément qui entre en contradiction avec ce dont on a l'habitude et les valeurs contemporaines, mais il faut cesser de récompenser la spéculation foncière. Un investissement, que ce soit à la bourse ou pour un terrain, ça s'équivalait. En effet, tous les deux comportent leur part de risque, de réaliser un gain ou encore de subir une perte, et ce, compte tenu du marché qui fluctue. La population n'a pas à compenser pour la perte d'investisseurs sous prétexte qu'ils ont une attente. Malheureusement pour ces derniers, la ville doit veiller au bien-être de sa population et dans l'intérêt collectif. Il est aujourd'hui reconnu que la nature contribue à la qualité de vie des habitants.

«Le droit de propriété et la réglementation d'urbanisme

Lorsque le pouvoir de régir ou de prohiber est nettement établi par un texte de loi, ce qui est le cas en matière de zonage, une décision des autorités chargées de la planification de l'aménagement du territoire n'est pas illégale du seul fait qu'elle touche ou diminue l'utilisation potentielle et les profits que l'on peut espérer tirer d'une propriété.

Le droit de propriété n'est pas absolu et l'administration publique peut le restreindre pour une raison d'intérêt général. La diminution de valeur qui en résultera ne pourra être considérée comme une expropriation déguisée et n'emportera donc aucune indemnité...»¹

Ce qui m'amène à vous parler d'un autre élément de votre proposition. Emprunter sur 40 ans m'apparaît être un terme beaucoup trop long. Premièrement, parce que collectivement nous allons payer beaucoup d'intérêts. Deuxièmement, le fait de contracter un tel emprunt

¹ <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-de-zonage/> Consulté le 13 avril 2014.

risque de compromettre un éventuel projet de valeur environnementale, que ce soit pour bonifier le plan de conservation ou pour effectuer du reboisement.

Je crois qu'il faut s'affirmer en tant que ville et protéger les espaces naturels restants en réglementant en ce sens. Je crois aussi qu'il faut être créatif et envisager d'autres sources de financement pour la conservation des milieux naturels, tels que des programmes d'adoption d'arbre ou de bancs dans les parcs aménagés. Je suggère également que soient installées des boîtes servant à recueillir des dons dans les bâtiments municipaux, tels que la bibliothèque et l'Hôtel de Ville, afin de permettre aux gens d'y déposer leur monnaie au profit de la conservation des milieux naturels.

Transparence

Afin de permettre à la population de suivre l'évolution du projet, il serait bien de mettre en place un site web présentant le bilan, soit les chiffres, le montant de la dette, les acquisitions réalisées, les donations et les actions posées, les plantations, les reboisements ainsi que les aménagements réalisés.

De plus, je propose que sur ce site web, il y ait un endroit pour procéder aux plaintes pour faciliter l'application de la politique de l'arbre. Il faut plus qu'un simple formulaire ou une personne contact. Il serait pertinent que soient répertoriées les autorisations délivrées par la ville pour une coupe d'arbre, en indiquant la raison ayant permis de procéder ainsi que l'essence d'arbre qui remplacera celui abattu, tout en incluant date d'autorisation et échéance pour la plantation.

Conclusion

En ce qui concerne votre proposition, il m'apparaît clair qu'il faut cesser de couper, et qu'il faut commencer à reboiser. De plus, il est nécessaire de cesser toute discrimination d'un milieu naturel sous prétexte qu'il ne correspond pas à certains paramètres d'analyse. Il faut aussi se préoccuper de la connectivité de nos milieux naturels, pour favoriser la qualité de notre biodiversité.

Pour terminer, en prévision de votre prochaine étape de réflexion sur l'avenir de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, je vous invite à voir ou à revoir le court métrage de Saga Cité², vidéo qui synthétise bien les principes de développement durable, que je trouve fort inspirant.

² <http://www.sagacite.org/>